



Inclusion d'un achat de fourgon en 2023 : possible ?

Par Mandelbrott

Bonjour,

Je sollicite votre aide pour une question comptable relative à notre société, une SASU. Nous avons procédé à l'achat d'un fourgon neuf avec les détails suivants :

- Signature du bon de commande : 27 octobre 2023.
- Acompte de 500 euros versé lors de la commande.
- Livraison du fourgon prévue pour février ou mars 2024.

Il est important de noter que la facturation de cet achat par le vendeur, ainsi que le règlement du montant restant, sont prévus au moment de la livraison, donc en 2024.

Ma question est donc :

Peut-on comptabiliser cet achat dans l'exercice fiscal de 2023 compte tenu de ces éléments ?

Je vous remercie par avance.

-David